



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 24 novembre 2017

Publié le 4 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

### ***Membres présents :***

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Louise MARIN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.

### ***Membres absents :***

M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Didier MARTIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Alain HOUPERT	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
M. François HELIE	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Édouard CAVIN	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. François NOWOTNY	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Michel VERPILLOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
Mme Corinne PIOMBINO	M. Patrick BAUDEMONT suppléé par M. Alain DE MACEDO.
Mme Lydie CHAMPION	
M. Philippe BELLEVILLE	

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**  
**Déchetteries - renouvellement de la convention avec EMMAÜS**

Depuis 2009 Dijon métropole a signé avec EMMAÜS plusieurs conventions successives ayant pour objet la mise en place dans les 5 déchetteries de l'agglomération de bornes à déchets à ressourcer et de bennes pour le recyclage des bois et/ou plastiques.

Dans le cadre de la convention, EMMAÜS met à la disposition dans chacune des 5 déchetteries des bornes ainsi qu'une personne pour accueillir les particuliers et ranger les produits à ressourcer. Dijon métropole quant à elle, met à disposition dans chaque déchetterie des bennes pour trier les bois et les plastiques en mélange ou séparés. Ces bennes sont ensuite livrées à EMMAÜS à Norges pour valorisation.

En 2016, 1175 tonnes d'objets divers à ressourcer et 3864 tonnes de bois et plastiques ont ainsi été collectées et valorisées.

La convention arrivera à échéance le 31 décembre prochain.

Il convient de reconduire le partenariat avec EMMAÜS sans en modifier les termes y compris financiers soit :

- un forfait mensuel de 1 767 € TTC par mois par déchetterie pour la mise à disposition des bornes et d'un compagnon,
- 23.32 € TTC la tonne de bois et plastiques (séparés ou mélangés) livrée à Norges.

La nouvelle convention sera conclue pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, et sera reconductible deux fois pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec la Communauté EMMAÜS relative à la mise en place dans les déchetteries de Dijon métropole de bornes « déchets à ressourcer » et de bennes pour le recyclage des bois et/ou plastiques
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention bipartite avec la Communauté EMMAÜS

SCRUTIN : POUR : 68  
          CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 8 PROCURATION(S)*